Procès-verbal
Séance du 14 Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le quatorze avril à dix-huit heures trente minutes
Date de la convocation : le dix avril deux mille vingt-cinq
Affichage de la convocation : le dix avril deux mille vingt-cinq

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M Marc SARPAUX, Maire d'Audinghen.

Sont présents : Mme ALLEXANDRE Marie-Thérèse, M SALOMÉ Philippe, M CUVILLIER Xavier, M VIDAL Christophe, M DUTERTE Benoit, Mme FIOLET Émeline, M FRANÇOIS Gilles, Mme GRESSIER Michèle, M MARCQ José, M PÉRON Yves, Mme SARPAUX Sylvie

Absents excusés : Mme LEFEBVRE Aurélie, M THUEUX Marc ayant donné pouvoir à Mme SARPAUX Sylvie

Absents : M QUENU Jean-Marie,

Secrétaire de séance : M **CUVILLIER Xavier**

Après avoir constaté que le quorum est atteint : 12 présents, 13 votes, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Ordre du Jour

I - Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2025

II - Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal

III - Délibérations

1. Vote des comptes de gestion 2024
2. Vote des comptes administratifs 2024
3. Affectation des résultats 2024
4. Vote des taux d'imposition 2025
5. Vote des budgets 2025
6. Attribution de subventions aux associations pour l'année 2025
7. Recrutement d'un agent contractuel sur emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à l'accroissement saisonnier d'activité
8. Marché public de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église Saint-Pierre : avenants n°2 et 3
9. Contrat de prestation de vérification des installations électriques

IV - Questions diverses

Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises en vertu des délégations accordées par délibération municipale du 13 octobre 2021, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée :

- de la signature de l'arrêté municipal n°2025-AR-01 du 19 mars 2025 relatif à la mise à jour de l'acte constitutif de la régie de recettes des campings municipaux (augmentation notamment du montant de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver).

Vote des comptes de gestion

Délibération n° 2025-04-06

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion de l'année 2024 établi par le comptable public pour le **budget annexe campings.**

Le compte de gestion retrace toutes les opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au titre de la gestion de l'exercice 2024.

Au niveau des opérations strictement budgétaires, le compte de gestion reprend le résultat des exercices précédents ainsi que tous les titres émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice.

Budget annexe campings :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 062203 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC BOULOGNE-SUR-MER ETABLISSEMENT : AUDINGHEN CAMPINGS MUNICIPAUX

Résultats budgétaires de l'exercice

22900 - AUDINGHEN CAMPINGS MUNICIPAUX Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	517 086,39	726 008,94	1 243 095,33
Titres de recette émis (b)	86 449,44	352 469,20	438 918,64
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	86 449,44	352 469,20	438 918,64
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	517 086,39	726 008,94	1 243 095,33
Mandats émis (f)	80 266,72	450 204,28	530 471,00
Annulations de mandats (g)		1 006,89	1 006,89
Depenses nettes (h = f - g)	80 266,72	449 197,39	529 464,11
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	6 182,72		
(h - d) Déficit		96 728,19	90 545,47

Monsieur le Maire précise que les résultats de ce compte de gestion sont en concordance avec le compte administratif de l'exercice 2024.

Après avoir examiné les opérations retracées ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2024 du budget annexe campings dressé par le Comptable public du Service de Gestion Comptable de Boulogne-sur-Mer
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2024 du budget annexe campings

Adoption à l'unanimité

Délibération n° 2025-04-07

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion de l'année 2024 établi par le comptable public pour le **budget principal**.

Le compte de gestion retrace toutes les opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au titre de la gestion de l'exercice 2024.

Au niveau des opérations strictement budgétaires, le compte de gestion reprend le résultat des exercices précédents ainsi que tous les titres émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l'exercice.

Budget principal :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 062203 NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC BOULOGNE-SUR-MER ETABLISSEMENT : COMMUNE D AUDINGHEN
ETAT : II-1

Résultats budgétaires de l'exercice

13800 - COMMUNE D AUDINGHEN Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 541 679,51	1 080 737,30	2 622 416,81
Titres de recette émis (b)	476 234,33	908 317,50	1 384 551,83
Réductions de titres (c)		752,00	752,00
Recettes nettes (d = b - c)	476 234,33	907 565,50	1 383 799,83
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 541 679,51	1 080 737,30	2 622 416,81
Mandats émis (f)	203 081,53	729 746,14	932 827,67
Annulations de mandats (g)		431,12	431,12
Dépenses nettes (h = f - g)	203 081,53	729 315,02	932 396,55
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	273 152,80	178 250,48	451 403,28
(h - d) Déficit			

Monsieur le Maire précise que les résultats de ce compte de gestion sont en concordance avec le compte administratif de l'exercice 2024.

Après avoir examiné les opérations retracées ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- APPROUVE le compte de gestion 2024 du budget principal dressé par le Comptable public du Service de Gestion Comptable de Boulogne-sur-Mer,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compte de gestion 2024 du budget principal

Adoption à l'unanimité

Vote des comptes administratifs 2024

Délibération n° 2025-04-08

Monsieur le Maire propose d'examiner le compte administratif 2024 du **budget annexe campings** tel qu'il a été établi au vu des documents comptables remis à chaque élu et précise que le résultat de l'exercice s'établit comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE CAMPING :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	449 197,39
Recettes	352 469,20
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	**- 96 728,19**
Report du résultat de l'exercice 2023	+ 424 105,44
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	**+ 327 377,25**

INVESTISSEMENT	
Dépenses	80 266,72
Recettes *dont affectation résultat fonctionnement 2023 (c/1068)*	86 449,44
Résultat d'investissement de l'exercice 2024	**+ 6 182,72**
Report du résultat de l'exercice 2023	+ 324 754,20
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT	**330 936,92**

Restes à Réaliser en dépenses d'investissement	40 850,00
Restes à Réaliser en recettes d'investissement	0,00
RÉSULTAT DE LA BALANCE DES RESTES À RÉALISER	**- 40 850,00**

RÉSULTAT GLOBAL EXERCICE 2024	**- 90 545,47**
RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE 2024	**+ 658 314,17**
RÉSULTAT GLOBAL 2024 à affecter après prise en compte des RAR	**+ 617 464,17**

Monsieur le Maire précise que ces éléments sont en concordance avec le compte de gestion établi par le comptable public.

Après présentation du compte administratif 2024, Monsieur le Maire sort et ne prend pas part au vote.

Sous la présidence de Madame ALLEXANDRE Marie-Thérèse, le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir débattu, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif 2024 du budget annexe campings

Adoption à l'unanimité

Délibération n° 2025-04-09

Monsieur le Maire propose d'examiner le compte administratif 2024 du **budget principal** tel qu'il a été établi au vu des documents comptables remis à chaque élu et précise que le résultat de l'exercice s'établit comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	729 315,02
Recettes	907 565,50
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2024	**+ 178 250,48**
Report du résultat de l'exercice 2023	+ 207 548,30
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	**+ 385 798,78**

INVESTISSEMENT	
Dépenses	203 081,53
Recettes *dont affectation résultat fonctionnement 2023 (c/1068)*	476 234,33
Résultat d'investissement de l'exercice 2024	**+ 273 152,80**
Report du résultat de l'exercice 2023	+ 251 092,85
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE LA SECTION DE D'INVESTISSEMENT	**+ 524 245,65**

Restes à Réaliser en dépenses d'investissement	644 466,69
Restes à Réaliser en recettes d'investissement	166 734,22
RÉSULTAT DE LA BALANCE DES RESTES À RÉALISER	**- 477 732,47**

RÉSULTAT GLOBAL EXERCICE 2024	**451 403,28**
RÉSULTAT GLOBAL DE CLÔTURE 2024	**+ 910 044,43**
RÉSULTAT GLOBAL 2024 à affecter après prise en compte des RAR	**+ 432 311,96**

Monsieur le Maire précise que ces éléments sont en concordance avec le compte de gestion établi par le comptable public.

Après présentation du compte administratif 2024, Monsieur le Maire sort et ne prend pas part au vote.

Sous la présidence de Madame ALLEXANDRE Marie-Thérèse, le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir débattu, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif 2024 du budget principal

Adoption à l'unanimité

Affectation des résultats

Délibération n° 2025-04-10

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent, en section d'investissement ou de fonctionnement du budget primitif de l'année suivante.

Le compte administratif 2024 du **budget annexe campings** présente un résultat de clôture excédentaire pour la section de fonctionnement de **327 377,25 €**.

Il est proposé d'affecter ce résultat au budget primitif 2025 en section de fonctionnement au compte 002 / excédent antérieur reporté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 au compte 002/excédent antérieur reporté du budget annexe campings 2024.

Adoption à l'unanimité

Délibération n° 2025-04-11

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent, en section d'investissement ou de fonctionnement du budget primitif de l'année suivante.

Le compte administratif 2024 du **budget principal** présente un résultat de clôture excédentaire de **385 798,78 €** pour la section de fonctionnement.

Il est proposé d'affecter ce résultat au budget primitif 2025 en section de fonctionnement au compte 002 / excédent antérieur reporté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 au compte 002/excédent antérieur reporté du budget principal 2025.

Adoption à l'unanimité

Vote des taux d'imposition 2025

Délibération n° 2025-04-12

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 1111-2, L 2121-29, L 2311-1 et suivants, L 2331-3 et L 2331-11,

Vu le Code Général des impôts, notamment ses articles 1636 B sexies et suivants,

Considérant la nécessité de voter les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2025,

Considérant la suppression de la taxe d'habitation complètement effective au 1er janvier 2023,

Considérant qu'à compter de l'année 2023, le pouvoir de vote de taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) est rétabli pour les communes,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE** d'appliquer les taux de la fiscalité directe communale pour l'année 2025, comme suit (taux inchangé par rapport à 2024) :

	Taux 2025
Taxe foncière bâtie (TFB)	**31,47%**
Taxe foncière non bâties (TFNB)	**21,54%**
Taxe d'habitation (TH)	**16,47%**
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	**18,77%**

Adoption à l'unanimité

Vote des budgets

Délibération n° 2025-04-13

Suite à la réunion de la commission des finances qui s'est tenue le 31 mars 2025 et à la réunion de présentation des projets de budget du 2 avril 2025 étendue à l'ensemble des élus, Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif 2025 du **budget annexe campings municipaux**.

Il est présenté en euros par chapitre et s'équilibre par section comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractères général	151 600,00	**002**	Excédent reporté	327 377,25
012	Charges de personnel, frais assimilés	165 400,00			
			013	Atténuations de charges	2 990,00
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00	**70**	Ventes produits fabriqués, prestations	300 000,00
66	Charges financières	0,00			
67	Charges exceptionnelles	6 000,00			
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	168,00			
023	Virement à la section d'investissement	220 943,20	**77**	Produits exceptionnels	500,00
042	Opérations ordre transfert entre section	90 503,18	**042**	Opérations d'ordre de transfert entre section	6 747,13
	Total Dépenses	**637 614,38**		**Total Recettes**	**637 614,38**

Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
21	Immobilisations corporelles Dont RAR 2024 : 40 850,00	635 336,17	**001**	Solde d'exécution reporté	330 936,92
			021	Virement de la section d'exploitation	220 943,20
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	6 747,13	**040**	Opérations ordre transfert entre section	90 503,18
20	Immobilisations incorporelles	300,00			
	Total Dépenses	**642 383,30**		**Total Recettes**	**642 383,30**

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après délibération et consultation des divers documents budgétaires,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 du budget annexe campings municipaux,
- **CHARGE** Monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération

<u>Adoption à l'unanimité</u>

Délibération n° 2025-04-14

Suite à la réunion de la commission des finances qui s'est tenue le 31 mars 2025 et à la réunion de présentation des projets de budget du 2 avril 2025 étendue à l'ensemble des élus, Monsieur le Maire présente le projet de Budget Primitif 2025 du **budget principal de la commune**.

Il est présenté en euros par chapitre et s'équilibre par section comme suit :

Section fonctionnement

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractères général	278 798,00	**002**	Excédent reporté	385 798,78
012	Charges de personnel, frais assimilés	361 000,00	**013**	Atténuations de charges	0,00
014	Atténuations de produits	79 000,00	**70**	Produits services, domaine et ventes diverses	77 600,00
65	Autres charges de gestion courante	97 787,30	**73**	Impôts et taxes	48 405,00
66	Charges financières	3 600,00	**731**	Fiscalité locale	475 132,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	114,00	**74**	Dotations et participations	174 806,20
			75	Autres produits de gestion courante	75 523,30
023	Virement à la section d'investissement	415 729,55	**77**	Produits exceptionnels	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 236,43			
	Total Dépenses	**1 237 265,28**		**Total Recettes**	**1 237 265,28**

Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
20	Immobilisations incorporelles Dont RAR 2024 : 17 744,84	17 744,84	**001**	Solde d'exécution reporté	524 245,65
			13	Subvention d'investissement Dont RAR 2024 : 107 395,12	753 436,66
21	Immobilisations corporelles Dont RAR 2024 : 452 753,53	734 925,57	**10**	Dotation, fonds divers et réserves (hors 1068) Dont RAR 2024 : 59 339,10	71 984,77
23	Immobilisations en cours Dont RAR 2024 : 173 968,32	948 139,35	**040**	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 236,43
16	Emprunts et dettes assimilées	34 300,00	**021**	Virement de la section de fonctionnement	415 729,55
13	Subventions d'investissement	31 523,30			
	Total Dépenses	**1 766 633,06**		**Total Recettes**	**1 766 633,06**

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après délibération et consultation des divers documents budgétaires,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 du budget principal de la commune,

- CHARGE Monsieur le maire de l'exécution de la présente délibération.

Adoption à l'unanimité

Attribution de subventions aux associations pour l'année 2025

Délibération n° 2025-04-15

Suite à la réception des dossiers de demandes de subventions, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations reprises ci-dessous, pour l'année 2025.

Il rappelle qu'un conseiller municipal, même simple adhérent à une association, peut être considéré comme intéressé à l'affaire s'il participe à une délibération allouant une subvention de la commune à ladite association. Les conseillers municipaux doivent ainsi s'abstenir de participer au vote d'une subvention pour l'association dans laquelle ils sont intéressés.

Subventions aux associations 2025 proposées au vote

Associations	**Propositions 2025**	Elus ne prenant pas part au vote	Nombre de votants	Vote
Association Sports et Détente	230,00 €		13	Unanimité
Association Comité local ACPG	50,00 €		13	Unanimité
Association Vie libre	50,00 €		13	Unanimité
Association Actishop	100,00 €	Philippe Salomé	12	Unanimité
Association club des ainés	230,00 €		13	Unanimité
Association des plaisanciers d'Audinghen Dont organisation évènement FESTI'CAPS (1 500 €)	1 730,00 €	Michèle Gressier Gilles François	11	Unanimité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'allouer aux associations, les montants tels que proposés dans le tableau ci-dessus, au titre de l'exercice 2025,

- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2025,

- **CHARGE** Monsieur le Maire des formalités administratives et financières

Recrutement d'un agent contractuel sur emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à l'accroissement saisonnier d'activité

Délibération n° 2025-04-16

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique autorise le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour un

accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de prévoir le recrutement d'un agent contractuel pour faire face aux besoins liés à l'accroissement saisonnier d'activité dans les campings municipaux tels que l'entretien des espaces verts et de divers petits travaux.

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à recruter, si les besoins sont avérés, un agent contractuel pour une durée de 6 mois maximum pendant la période d'ouverture des campings municipaux de la saison 2025. Cet agent sera rémunéré sur l'indice des Adjoints Techniques Territoriaux – 1er échelon – au prorata du temps de travail dont la durée sera adaptée aux besoins réels. La rémunération brute sera majorée de l'indemnité pour congés payés soit 10% et éventuellement du régime indemnitaire instauré par la municipalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE le Maire à recruter, si les besoins sont avérés, un agent contractuel pour une durée de 6 mois maximum pendant la période d'ouverture des campings municipaux de la saison 2025, rémunéré selon les conditions reprises ci-dessus,

- MANDATE Monsieur le Maire pour établir et signer les contrats de travail,

- DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget 2025.

Adoption à l'unanimité

Marché public de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église Saint-Pierre : avenants n°2 et 3

Délibération n° 2025-04-17

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en vue du projet de restauration de l'église Saint-Pierre, la commune a souscrit suivant la délibération du 14 octobre 2013, un marché public de maîtrise d'œuvre avec le groupement Agence Etienne SINTIVE architecte/BMI ingénierie/Cabinet Ghesquière DIERICKX pour un montant de 178 574,00 € HT, TVA en sus.

Des modifications au marché initial (avenant n°1) ont été rendues nécessaires pour prendre en compte le surcoût occasionné par la déconstruction et la reconstruction à l'identique du clocher, travaux préconisés par le LRMH et le bureau d'étude B.M.I et pour lesquels un avis favorable a été rendu par la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Cet avenant, approuvé par le conseil municipal par délibération du 4 avril 2019, a modifié le marché initial qui est passé de 178 574,00 € HT à 263 214,40 € HT, TVA en sus.

En date du 26 février 2025, le groupement du marché public de maîtrise d'œuvre a présenté un avenant de transfert à la société SAS PAW Architectes, Architecte du Patrimoine. Cet avenant n°2 n'a aucune incidence financière sur le montant du marché public.

Suite à l'appel d'offre infructueux du 8 juillet 2022, il a été décidé d'abandonner le projet de dépose et de reconstruction du clocher au profit de sa restauration avec disposition pour sa protection cathodique par courant imposé.

De ce fait, la modification du programme se traduit par des incidences et des modifications contractuelles sur le marché de maîtrise d'œuvre comprenant des études complémentaires menées pour la mise au point du nouveau programme de travaux, la reprise des études déjà réalisées (constitution d'un nouveau dossier de permis de construire, reprise et modification du dossier d'appel d'offres, l'analyse des offres des entreprises) et le recadrage des missions VISA *(visa des études d'exécution)*, DET *(direction de l'exécution des contrats de travaux)*, AOR *(assistance lors des opérations de réception)* et OPC *(ordonnancement, pilotage, coordination)* au stade du chantier tenant compte de l'évolution du budget travaux et des délais de réalisation.

Il convient donc de modifier le marché initial de maîtrise d'œuvre par un nouvel avenant qui tient compte de la modification du programme de l'opération avec la mise en place d'un système de protection cathodique au niveau du clocher.

Cet avenant n°3 porte le montant du marché du 14 octobre 2013 à 349 482,31 € HT, TVA en sus (montant initial = 178 574,00 € HT + avenant n°1 = 84 640,40 € HT + avenant n°3 = 86 267,91 € HT).

Ouïes ces explications,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le marché public en date du 28 octobre 2013 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église Saint-Pierre,

Vu les avenants n°1, 2 et 3,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE les avenants n°2 et 3 relatifs au marché public de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église Saint-Pierre en cours avec la SAS PAW Architectes,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits avenants et toutes pièces s'y rapportant,

- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution des formalités administratives et comptables liées à ce dossier.

Adoption à l'unanimité

Monsieur le Maire réitère sa volonté d'entreprendre prioritairement les travaux qui conduiront à la réouverture de l'église (poutre et rampe d'accessibilité). Le campanile peut faire l'objet de travaux de restauration avec traitement cathodique ou de pose d'un nouveau filet pour remplacer celui en place qui montre des signes de dégradation.
Emeline Fiolet demande si les appels d'offres vont être lancés ?
Monsieur le Maire revoit avec l'architecte pour l'évaluation des travaux sur la poutre et la rampe d'accessibilité.

Contrat de prestation de vérification des installations électriques

Délibération n° 2025-04-18

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que des contrôles périodiques réglementaires relatifs aux installations électriques des bâtiments publics se doivent d'être réalisés par un organisme accrédité par

le COFRAC. L'objectif est de vérifier le maintien en état de conformité des installations électriques aux prescriptions de sécurité prévues par le Code du Travail et aux dispositions requises visant à assurer la protection du public contre les risques d'incendie et de panique d'origine électrique.

Une consultation a été lancée et l'entreprise APAVE a été la seule à répondre.

Le contrat de prestation présenté consiste en la vérification électrique des bâtiments suivants : blocs sanitaires et coffrets des campings, groupe scolaire, église, salle des fêtes, mairie.

Le montant de la prestation est établi à 800,00 € HT TVA en sus. Le tarif sera révisé à la date anniversaire du contrat dans les conditions indiquées dans l'offre.

Le contrat est conclu pour une durée de 1 an et renouvelable par tacite reconduction d'année en année, sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec un préavis de 3 mois au moins avant la date d'échéance du contrat.

Ouï cet exposé, et après délibération, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le contrat de contrôle périodique réglementaire des installations électriques, présenté par la société APAVE,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit contrat et toutes les pièces afférentes à cette prestation,

- CHARGE Monsieur le Maire des formalités administratives liées au dossier.

Adoption à l'unanimité

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé et aucun conseiller municipal ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h45.

FEUILLET DE CLÔTURE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/04/2025

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents et une place pour la signature du maire et du ou des secrétaires de séance.

Délibérations prises au cours de la séance :

N° d'ordre	Objet des délibérations
2025-04-06	Vote des comptes de gestion 2024-Budget annexe campings
2025-04-07	Vote des comptes de gestion 2024-Budget principal
2025-04-08	Vote des comptes administratifs 2024-Budget annexe campings
2025-04-09	Vote des comptes administratifs 2024-Budget principal
2025-04-10	Affectation des résultats 2024-Budget annexe campings
2025-04-11	Affectation des résultats 2024-Budget principal
2025-04-12	Vote des taux d'imposition 2025
2025-04-13	Vote des budgets 2025-Budget annexe campings
2025-04-14	Vote des budgets 2025-Budget principal
2025-04-15	Attribution de subventions aux associations pour l'année 2025
2025-04-16	Recrutement d'un agent contractuel sur emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à l'accroissement saisonnier d'activité
2025-04-17	Marché public de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église Saint-Pierre : avenants n°2 et 3
2025-04-18	Contrat de prestation de vérification des installations électriques

Nombre de membres présents ayant pris part aux votes des points à l'ordre du jour : 12

Marc Sarpaux, Maire
Marie-Thérèse Allexandre, 1re adjointe
Philippe Salomé, 2ème adjoint
Xavier Cuvillier, 3ème adjoint
Christophe Vidal, conseiller municipal
Benoit Duterte, conseiller municipal
Emeline Fiolet, conseillère municipale
Gilles François, conseiller municipal
Michèle Gressier, conseillère municipale
José Marcq, conseiller municipal
Yves Péron, conseiller municipal
Sylvie Sarpaux, conseillère municipale

Le secrétaire de séance,
Xavier Cuvillier

Le maire,
Marc Sarpaux